L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 FEVRIER 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUPUOR & LIMET,
PROPRIETAIRES - EDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $5; par trimestre, $3.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tous de rôle dans un des trois parties du journal, paieront $1 50 la ligne pour la première insertion, et 75 CENTS la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page délibérale paieront $1 50 la ligne pour chaque insertion.

Les annonces publiées par nouvelles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page délibérale, paieront $30 par la ligne par mois.

Les personnes désirant régulièrement et souvent des annonces ouvrent, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles, mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront trente cents la ligne pour chaque insertion.

Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses annonces ne sont envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 22 FEVRIER.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CEJOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Messieurs Emery Bros & Co—à midi, à la bâtie du Nouveau Bassin, le moitié indivise de la goélette "Sea Bird," à voile, ainsi au Nouveau Bassin.

Par Hodgman & Marks—à leur salle d'encan, grande vente sans réserve, de tout le fonds d'un magasin de marchandises sèches et de détail, comprenant un choix de marchandises de saison, notions, &c.

Par Hodgman & Marks—au No 38 de la rue de Chartres, un grand assortiment de marchandises sèches étrangères et américaines, bijouterie, marchandises avariées—sans réserve.

Par A. Fabre—au No 46 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, linge de bottes, meubles, &c., chapeaux.

Par B. Turpin—sur la Levée, vis-à-vis du marché aux viandes, du District, acajou.

Par D. E. Murphy—sur la Levée, au pied de la rue Peters, poteaux de terre.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

Passage du bill militaire.
SITUATION DU PRESIDENT.

Mon jugement—Le sort en est jeté, comme disait Lazare, en 1848. Le trente-neuvième Congrès n'a pas voulu laisser à son successeur le stigmate un instant du rétablissement, en pleine paix, de la loi martiale, de l'imposition d'un joug militaire odieux à dix Etats de l'Union, en violation flagrante de la Constitution. Le bill militaire a passé dans les deux chambres par un vote compact de tous les membres du parti républicain, et au moyen d'une volte-face subite qui prouve toute l'habilité de nos tacticiens parlementaires. Pour faire comprendre ce résultat inattendu il est nécessaire de rappeler les différents incidents qui l'ont amené.

C'est dans la séance du 13 février que le bill proposé par M. Stevens au nom du comité de reconstruction et ayant pour objet de placer les Etats du Sud sous l'autorité militaire, a été adopté dans la Chambre par un vote de 109 voix contre 55. Le 17, le substitut présenté au Sénat par M. Sherman, avec les modifications que nous avons indiquées, a passé dans cette assemblée par 29 voix contre 10. La Chambre a rejeté alors à donner son concours au bill, tel qu'il lui l'amendé s. dans la séance du 19, refusé de concourir par un vote de 98 contre 73, grâce à la coalition des radicaux extrêmes de la faction Stevens avec les démocrates. Elle a nommé un comité de conférence pour s'entendre avec le Sénat sur un remaniement du bill, mais le Sénat, à son tour, a refusé d'accepter ce comité de conférence. Les choses en étaient là avant hier et on pouvait croire que c'en était fait du projet de bill militaire pour cette session.

Cette idée a sans doute empêché Stevens de dormir, et elle lui a fait prendre une résolution que nous appellerions héroïque si une expression aussi noble n'était un non sens appliquée à un pareil sujet et à un pareil homme. M. Stevens a donc décidé ses amis à revenir sur le vote qui refusait le concours de la Chambre à l'amendement du Sénat, mais en se donnant la satisfaction d'ajouter de leur côté deux petits amendements d'une perfidie artistique.

L'un présenté par M. Wilson, porte que les personnes frappées d'ostracisme politique par l'amendement constitutionnel proposé, seront exclues du droit de voter pour les membres des conventions chargées de refaire les constitutions d'Etat, et du droit d'être élues membres de ces conventions.

L'autre, proposé par M. Shellabarger, déclare que jusqu'à ce que les Etats rebelles soient admis à la représentation, tout gouvernement civil y sera considéré comme provisoire et comme soumis à l'autorité des Etats-Unis, et pourra être aboli, modifié ou remplacé en tout temps, et que toutes les élections sous le gouvernement civil seront soumises par les présentes décrites dans la cinquième section et qu'aucune personne n'aura qualité pour exercer des fonctions sous le gouvernement provisoire si elle est inéligible d'après les clauses de la troisième section de l'amendement constitutionnel de la session dernière.

Ces deux amendements ont été adoptés, dans la séance du 20, le premier par 89 voix contre 40, le second par 98 contre 70; et, immédiatement après, le bill du Sénat avec ces deux amendements ajoutés par 125 voix contre 46. Tous les républicains sauf deux s'étaient ralliés et avaient voté comme un seul homme.

Sans perdre de temps, un message fut envoyé de la Chambre au Sénat pour annoncer le passage du bill Sherman avec amendements, et motion fut faite par un sénateur de donner le concours du Sénat. Vainement, M. Doolittle présenta-t-il un amendement pour permettre aux gens du Sud amnistiés de voter et d'être éligibles. L'élan était donné, sa proposition fut rejetée et le bill passa définitivement par 35 voix contre 7. La Chambre avait adopté l'amendement du Sénat, le Sénat ne pouvait moins faire, pour reconnaître cette condescendance, que d'adopter les amendements de la Chambre. «Vous ne pensez la rhubarbe, il est juste que je vous prenne la mienne.» Le Sud est d'ailleurs un patient sous qui sera bien forcé d'adopter les deux remèdes de ses docteurs, grâce à la camisole de force.

Plusieurs sénateurs ont bien exprimé le regret que la Chambre eût inséré une clause d'ostracisme politique, mais, comme il fallait en finir, il ont néanmoins voté avec la majorité. De ce nombre est M. Reverdy Johnson, qui a fait cette singulière déclaration: «Il paraît qu'il faut suivant son désir, il admettrait immédiatement les représentants du Sud, mais qu'il se croyait obligé de céder à la volonté de la majorité, et qu'il voterait pour le bill parce qu'il y voyait un moyen de sauver le pays des périls qui le menacent.»

Le bill militaire adopté dans les deux Chambres par une majorité de plus des deux tiers, a donc été envoyé au Président. Celui-ci a, comme on sait, un délai de dix jours pour la signer ou pour le renvoyer avec son veto. Or, il n'y a que neuf jours pleins depuis le passage du bill jusqu'au samedi, 2 mars, dernier jour de la session. Mais il est douteux que le Président veuille user du moyen détourné de mettre le bill dans sa poche, comme cela se pratique quelquefois à la fin des sessions. S'il frappe le bill de son veto, il est déjà certain que le veto sera bientôt renversé par le vote des deux tiers acquis à la mesure dans les deux Chambres, et que le bill deviendra loi avant le 4 mars.

Que va faire le Président dans la position nouvelle où le bill va le placer? Consentira-t-il à exécuter une loi aussi inique et aussi monstrueuse et qui est la condamnation de toute sa politique? S'associera-t-il à une révolution qui est le renversement complet de toute la Constitution et des institutions républicaines du pays? S'il refuse d'exécuter la loi, se mêlera-t-il en personne aux prochaines élections pour faire passer aux mains de la faction Stevens la majorité dans les deux Chambres, et que le bill devienne